



MAIRIE D'HOUVILLE LA BRANCHE

28700

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Arrondissement de Chartres

Canton d'Auneau

Tel : 02 37 25 78 88

E-mail : mairie.houville@gmail.com

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

**Réunion du 20 Août 2026, sous la présidence de
Mme Sylvie MARSAT, Maire.**

Secrétaire de séance : Mme Coline CROISÉ

L'an deux mille vingt-six, le vingt août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie MARSAT, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. MARSAT, GERNEZ, CARQUIN, TROUFLÉAU, SABA CHATELAIN, CROISÉ, DARMIGNY.

Absents excusés : . Laurence DEZERCES, donne pouvoir à Laurent GERNEZ
 . Aleksandra KRAZEWSKA, donne pouvoir à Cyril CARQUIN
 . Aline HÉRY, donne pouvoir à Charlotte SABA CHATELAIN
 . Jérôme PÉTILLON, donne pouvoir à Sylvie MARSAT

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Coline CROISÉ a été élue secrétaire.

Date de convocation : le 17 août 2026

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 juin dernier ayant été approuvé à l'unanimité, Madame le Maire passe ensuite à l'ordre du jour, à savoir l'abrogation et le remplacement de la délibération fixant les modalités et tarifs d'occupation des locaux municipaux par les associations à but lucratif et à but non lucratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°12-2025 portant sur la tarification de la salle des fêtes pour l'année civile 2026 ;

Considérant la nécessité de calquer la période tarifaire sur la saison associative réelle de 10 mois (du 01/09 au 30/06) et non sur l'année civile ;

Considérant la volonté de répartir équitablement les charges d'exploitation (chauffage, électricité, eau, entretien et usure du matériel et des bâtiments) entre l'ensemble des usages ;

Considérant la nécessité de garantir une parfaite égalité de traitement entre toutes les associations, en harmonisant le versement de la redevance et en évitant les exonérations injustifiées ;

Il est proposé de fixer la redevance d'occupation des locaux municipaux à 150 € pour un créneau de 2 h environ, réservé sur une période de 10 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

. DÉCIDE d'abroger et de remplacer la précédente délibération n°12-2025 fixant la tarification sur l'année civile 2026 à compter du 1^{er} Septembre 2026.

. DÉCIDE d'adopter les tarifs forfaitaires ci-dessus pour la saison de 10 mois, allant du 01/09/2026 au 30/06/2027. Les montants constituent un forfait global exigible en totalité dès le début d'année, quel que soit le nombre effectif de semaines d'occupation par l'utilisateur.

Madame le Maire est chargée de l'émission des titres de recettes et de la signature des conventions d'occupation.

D'autre part, sur proposition de Madame le Maire, considérant que la secrétaire a eu du travail supplémentaire pour l'organisation des élections municipales 2026, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

. **DÉCIDE** de reverser à Nathalie COURTIN AUGER, secrétaire générale de mairie, le montant des indemnités perçues par la Commune pour l'organisation des élections municipales 2026 soit un montant de **82,03 €**.

L'ordre du jour étant terminé, Madame le Maire passe aux questions diverses :

. Madame le Maire informe l'assemblée que la Mare de 5 Ormes étant complètement à sec, elle en a profité pour demander un curage, réalisé par Bruno HÉRY ; Dominique PÉTILLON s'est chargé d'évacuer les boues et les végétaux. Un grand merci à eux deux pour le travail considérable accompli avec leur matériel personnel, qui permet à la commune de réaliser de substantielles économies. Il reste maintenant à élaguer le tour de la mare, côté intérieur.

. Elle précise également que les horaires d'accueil du public au secrétariat de mairie ont été modifiés (réduction de la plage horaire d'accueil du public et fermeture du mardi après-midi) afin de permettre le traitement des dossiers en cours. Un téléphone d'astreinte a également été mis en place pour prendre le relais lorsque le secrétariat de mairie est fermé. D'ailleurs, Madame le Maire remercie Laurence et Laurent d'avoir géré l'astreinte pendant les congés d'été.

. Concernant la fête patronale, Madame le Maire confirme qu'elle se déroulera le Dimanche 27 Septembre prochain, comme les années précédentes, présence des manèges et auto-tamponneuses,

. Il a été décidé que la cour de la mairie et la cour de l'école seraient nettoyées le Lundi 24 Août par l'équipe municipale.

. Madame le Maire évoque la demande d'un « food-truck » sur la commune le mardi soir ; il a été décidé d'une participation forfaitaire à l'année pour contribuer à une partie des frais engendrés.

. Laurent signale que la bâche de la réserve incendie Rue du 16 Juin 40 pourrait ne plus être étanche. Cette installation nécessitant un entretien régulier, la Commune s'interroge sur la nécessité de la maintenir, dans la mesure où les poteaux incendies de la Commune présenteraient une capacité suffisante aux risques d'incendie. Une demande va être adressée au SDIS 28 afin de confirmer si cette réserve nous est toujours utile.

. Laurent s'interroge sur le raccordement des derniers foyers à la fibre optique Rue du 16 Juin 1940 ; un récent échange de mails avec ORANGE confirme toutefois leur volonté d'être à l'écoute et de satisfaire les administrés de la commune pour leur permettre de bénéficier de la fibre, ce qui semble être une évolution positive. Madame le Maire va reprendre contact avec eux en leur adressant un dossier illustré plus parlant sur la situation réelle du terrain.

. Cyril s'interroge sur la vitesse excessive Grande Rue, axe principal de notre village traversant. Un projet de sécurisation de la voirie sera à l'étude à l'automne 2026. Ne pouvant pas être inscrit au budget annuel en cours, ce projet sera intégré à la programmation budgétaire 2027 ; les études détaillées seront menées prochainement afin de solliciter les subventions correspondantes pour une réalisation concrète en 2027.

. Remerciements à :

- . M. Bruno HÉRY et M. Jean-Pierre GOUSSET pour la remise en fonctionnement du tracteur tondeuse
- . M. Steven ZIMMERMANN pour s'être chargé du transport du matériel de location pour le 13 juillet.
- . M. Jean-Jacques LAMBERT et M. Bruno HÉRY qui sont intervenus pour redresser les plots du City-Stade
- . M. Michel AUGER pour son aide essentielle
- . Et à toute l'équipe municipale pour la réussite de la Cérémonie du 21 juin dernier.

Séance levée à 22 h 16



Le Maire,
Sylvie MARSAT